



HAL
open science

Émeutes et violences policières. Retour sur la mort de Nahel

Sébastien Roché

► **To cite this version:**

Sébastien Roché. Émeutes et violences policières. Retour sur la mort de Nahel. Revue Esprit, 2024, L'Amérique contre elle-même, 511-512, pp.159-169. 10.3917/espri.2407.0159 . hal-04870332

HAL Id: hal-04870332

<https://hal.science/hal-04870332v1>

Submitted on 7 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Émeutes et violences policières. Retour sur la mort de Nahel

Sebastian Roché

Directeur de recherche au CNRS.

Quelles sont les explications des émeutes ? Il s'agit d'une question sociologique importante, évidemment, mais aussi d'un enjeu politique essentiel. En effet, une fois l'incendie éteint, la recherche des responsabilités commence dans le débat public. Nous avons vu le gouvernement engager une véritable bataille politique pour s'exonérer de toute responsabilité en ignorant les causes véritables de cette éruption sociale, à peine modérée par un rapport sénatorial.

Les émeutes sont des phénomènes complexes, bien plus difficiles à saisir que les images les plus spectaculaires de certains hauts faits ne le laissent imaginer. Il n'en existe pas de définition stabilisée, et je me propose de retenir celle que j'avais proposée après les événements de 2005 : une concentration dans le temps et l'espace de destructions et dégradations, parfois accompagnées de confrontations physiques et usages d'armes¹. L'émeute est donc une action collective dont les modalités sont illégales : endommager, casser, brutaliser et même si c'est rare dans la région européenne tuer. L'émeute se mesure par une variable continue (il y a plus ou moins de destructions), pas dichotomique (émeute vs. pas d'émeute), contrairement à ce que les phénomènes les plus spectaculaires nous inclinent à imaginer, comme en 2005 ou 2023 : avant ou après l'émeute il n'y a « pas d'émeute » et pendant il y en a une. En effet, la France connaît de manière régulière des émeutes de taille et durée variable, je vais y revenir plus bas. Lorsqu'on qualifie l'évènement de révolte, on le désigne par le mécanisme causal supposé, mais on ne le caractérise pas par ses manifestations empiriques. En réalité, la forme émeutière n'est pas antinomique d'une motivation de révolte : on oppose à tort les deux termes. Lorsqu'on veut traiter des émeutes, on doit au minimum distinguer plusieurs éléments : le « déclencheur », la mobilisation, l'affrontement, puis la vitesse et la direction de la diffusion dans l'espace en dehors du lieu où un incident s'est produit, et enfin les éléments associés à la décrue de la vague émeutière. C'est très important à comprendre, parce que les causes des différents moments ne répondent pas aux mêmes causes : par exemple, les facteurs de déclenchement ne sont pas les mêmes que les facteurs qui expliquent la géographie de la circulation de l'émeute. Je ne vais pas prendre tous les aspects en considération ici de manière exhaustive. Mais, je voudrais souligner la place du contexte, et surtout celle essentielle du déclencheur : sans lui, l'émeute n'existe pas.

Quels sont les déclencheurs des plus grandes émeutes européennes et même occidentales ? Je me limite ici aux plus importantes par les dégâts et leur intensité. Les émeutes des années soixante aux Etats-Unis sont celles des Noirs, en marge du mouvement de lutte contre la ségrégation, légale jusqu'à une décision de la Cour Supême en 1954 (Brown v. Board of Education). Ils sont soumis à des brutalités policières récurrentes, et mortelles dans des proportions inconnues de ce côté de l'Atlantique encore aujourd'hui. En Europe, Margaret

¹ Sebastian Roché, *Le frisson de l'émeute*, Le Seuil, 2006.

Thatcher, élue en 1979, met au sommet de son agenda « la loi et l'ordre »². En vertu de la loi sur le "contrôle et la fouille" (stop and search), la police peut arrêter n'importe qui pour le fouiller si elle pense qu'il a l'intention de commettre un crime. Le 10 avril 1981, à Brixton, un quartier majoritairement Noir au sud de Londres, une foule se forme à la suite de brutalités policière par la Met (la police de Londres) et exprime sa colère pendant quelques heures avant que les protestations ne se tassent. Mais une arrestation survenue la nuit suivante fait éclater la violence dans les rues de Brixton. L'émeute de Brixton a été suivie de plusieurs autres similaires jusqu'au mois de juillet dans de nombreuses autres villes anglaises. En 1991, des agents de la police de Los Angeles brutalisent l'automobiliste noir Rodney King. George Holliday, un plombier sort de chez lui pour filmer la scène avec sa nouvelle caméra vidéo, et surprend les policiers de Los Angeles en train de donner des coups de poing et de pied et d'utiliser un pistolet paralysant sur King, pendant 9 minutes et alors même qu'il est à terre. C'est la première fois que des violences policières sont documentées avec cette précision et prennent à revers les allégations d'exemplarité et de dévouement de la police. Lorsqu'un jury acquitte tous les officiers le 29 avril 1992, la ville est le théâtre d'affrontements pendant plusieurs jours. Des centaines de commerces ont été pillés et des pâtés de maisons et des magasins entiers détruits, principalement dans le sud de Los Angeles. En juin 2005, ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy annonce qu'il va passer les banlieues au karcher. En novembre, en Seine Saint-Denis, trois adolescents sont poursuivis par la police, et deux d'entre eux, Zyed et Bouna, meurent électrocutés en se réfugiant dans un transformateur sans que les policiers ne leur portent assistance – ce que les autorités nient avant que les enregistrements audios des échanges avec le central ne soient rendus publics. La France va connaître la plus grande vague d'émeute depuis 1968. En 2008, à Montréal, Dany Villanueva, est atteint d'un tir policier mortel, et la ville s'embrase. A Athènes, la même année, c'est Alexandros Grigoropoulos qui s'effondre pour les mêmes raisons, et de nombreuses villes grecques prennent feu. En 2011, à Tottenham, une banlieue de Londres, Mark Duggan, un homme Noir de 29 ans est tué par un tir policier mortel lors d'une interpellation au motif est qu'il porte une arme, mais la police n'est pas capable de la produire. Une photo supposée être celle du défunt est postée sur Facebook. Les proches de Duggan et des habitants du quartier marchent vers le commissariat de police de Tottenham et scandent "nous voulons des réponses" et demandes "justice". La situation s'envenime. Des incendies et pillages s'étendent à d'autres quartiers de Londres puis à d'autres régions d'Angleterre. Nahel Merzouk est mort à Nanterre le 27 juin 2023 après avoir reçu une balle tirée à bout portant par un policier alors que sa voiture est immobilisée. Le commissaire divisionnaire, dont dépend l'agent auteur du tir, affirme qu'il était menacé par la trajectoire du véhicule quand il a ouvert le feu. Deux vidéos du tir sont partagées sur les medias sociaux, des émeutes éclatent dans plusieurs quartiers de Nanterre le soir même. En marge de la marche blanche organisée pour rendre hommage à la victime, des heurts éclatent en fin d'après-midi à Nanterre le 29 juin tandis que les émeutes s'étendent à travers le pays, faisant de la France et la Grande-Bretagne les deux seuls pays de la région à faire l'expérience de violences nationales multiples en une vingtaine d'années.

Cette énumération montre des régularités : les émeutes sont des réactions à la manière dont les policiers utilisent leurs pouvoirs envers les minorités ethniques. Leurs localisations nationales n'ont rien à voir avec le type de régime ou un supposé « modèle » national : elle

² Richard J. Terrill, Margaret Thatcher's Law and Order Agenda, *The American Journal of Comparative Law*, Volume 37, Issue 3, Summer 1989, Pages 429–456, <https://doi.org/10.2307/840088>

se produisent aussi bien dans les régimes parlementaires que présidentielles, dans les pays centralisés que décentralisés, dans les pays plutôt libéraux économiquement ou bien plus étatistes. Pour les pays concernés, la toile de fond des expositions de colère est celle de quartiers pauvres, de groupes appartenant aux minorités ethniques. Ce qu'on appelle les « causes structurelles », la concentration des difficultés dans des territoires, fait indiscutablement partie de l'équation. Mais alors, si ces causes sont suffisantes, pourquoi ces groupes ne se révoltent pas plus souvent ? Effectivement, on remarque qu'en dépit de ces conditions socio-économiques défavorables, les émeutes n'ont pas lieu en permanence. Le déclencheur le plus évident n'est autre que les mauvaises pratiques policières. Dans un travail non publié, conduit par Simon Varaine³, et qui couvre une période allant de 1996 à 2022, nous avons pu vérifier que les « petites » émeutes des groupes minoritaires, celles qui ne sortent pas du département, sont bien déclenchées par les homicides policiers. Il y a là un ensemble d'indices qui pointe la responsabilité policière, de manière récurrente : le traitement réservé aux minorités leur est nettement défavorable, et plus souvent fatal. Dans les pays où la police a su modifier ses pratiques, même imparfaitement, comme l'Allemagne, les émeutes de grande envergure n'existent pas. Et, ce n'est pas faute d'avoir une large minorité musulmane, ou des quartiers défavorisés. Nous avons pu jauger les écarts entre la confiance dans la police en France et en Allemagne chez les groupes minoritaires : elle est nette⁴. Enfin, et contrairement à ce qu'on a pu entendre parfois en évoquant une aggravation et accumulation des rancœurs sur le temps long, l'analyse des émeutes de 1996 à 2022 suggère plutôt une succession de chocs plus un retour à la situation antérieure : on voit la concentration des destructions (mesurée mensuellement au niveau départemental) s'élever à la suite d'un homicide policier, puis retomber. Il semble par contre que les émeutes de 2005, les seules à être nationales avant celles de 2023 pour lesquelles on manque de recul, aient eu effet de booster sur les comportements délinquants. En effet, certains délits graves ont augmenté immédiatement après la fin des émeutes, et leur niveau n'a pas décliné depuis. L'auteur de l'étude y voit un « effet d'enhardissement »⁵. C'est une raison de plus pour tenter de prévenir leur déclenchement.

La liste des émeutes majeures illustre également le processus causal dénommé « flashpoints » par des criminologues britanniques⁶, David Waddington en tête. Le point d'éclair est la température minimale à laquelle une inflammation spontanée va se produire en présence d'une source de chaleur externe, telle qu'une étincelle ou une flamme. L'action de la police, mais aussi les déclarations des responsables politiques contribuent à faire monter la « température » sociale, et, dans ce contexte un incident va déclencher l'émeute. Ce processus, souvent progressif, et résulte de l'accumulation d'émotions liées à un décès, puis à une manifestation tendue et la dissimulation de preuves (à Londres, à Paris), ou encore à une décision d'acquittement (à Los Angeles). Après des brutalités policières ou un homicide policier, une mobilisation dans la rue (et sur la toile depuis quelques années) se produit. Ces actes provoquent une indignation morale intense, et une addition de colères

³ Simon Varaine, Raul Magny-Berton, Sebastian Roché, Paul Le-Derff, *Police homicides and riots in France*, à paraître.

⁴ Sebastian Roché, *De la police en démocratie*, Grasset.

⁵ Mechoulan, S. (2020). Civil unrest, emergency powers, and spillover effects: A mixed methods analysis of the 2005 French riots. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 177, 305–326.

⁶ Waddington, D., Jones, K., & Critcher, C. (1989). *Flashpoints: Studies in Public Disorder* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003191117>

individuelles qui forment un torrent dans les rues et sur les places. La police contribue donc doublement aux émeutes, à la fois en faisant monter la température sociale, et en produisant l'étincelle qui y met le feu. Les émotions négatives accumulées par les adolescents lors de ces contacts ordinaires avec les policiers faits de peur et d'humiliation touche particulièrement la jeunesse. Lors des contrôles d'identité, estimé à plusieurs dizaines de millions chaque année par la Cour des Comptes, discrimination et brutalité sont réguliers. Nous disposons maintenant de plus d'une dizaine d'enquêtes de politistes, démographes ou du défenseur des droits qui le prouvent, de Paris à Marseille en passant par Lyon. Ces expériences engendrent non seulement un rejet de la police, mais aussi une perte de confiance dans les élus et la loi, et un effondrement de la croyance dans la valeur des processus démocratiques. Ce faisant, elles sapent la capacité des institutions publiques à se poser en interlocuteur crédible et impartial lorsqu'un événement grave se produit.

Une fois qu'elles ont éclaté, les émeutes sont très difficiles à contrôler, notamment du fait de leur capacité à recruter au-delà des protagonistes les plus proches de la famille de la victime et du quartier où l'incident s'est produit, mais aussi du fait qu'elles se déplacent dans l'espace. La circulation des émeutes n'est pas une nouveauté. N'en déplaisent à ceux qui font des médias sociaux la « cause des causes », les historiens ont reconstruit la diffusion des émeutes à partir des données qui remontent au 18^{ème} siècle. John Bohstedt and Dale Williams ont montré que la géographie émeutière dans le Devonshire dépendait de la taille de la circonscription (borough), de la tradition émeutière de la ville, et du fait que des « conduits » existent entre les villes (sous la forme de réseaux d'échanges économiques). Nous avons trouvé des résultats comparables s'agissant de la France en 2005 : les émeutes ont circulé de proche en proche autour de Paris, principalement de commune pauvre en commune pauvre si la population des jeunes hommes non-qualifiés était assez importante, puis le long d'axes vers les autres grandes villes françaises⁷. En 2005, les médias sociaux n'avaient pas la popularité qu'ils ont aujourd'hui : Facebook est né le 4 février 2004 et en 2005 n'a que 5 millions d'utilisateurs actifs par mois dans le monde tandis que MySpace en a 120 millions d'utilisateurs. Et pourtant, les émeutes embrasent le pays. Une fois déclenchées, les émeutes s'alimentent des conflits sociaux, comme ce fut le cas à Los Angeles où les Latinos représentaient plus de 50 % des personnes arrêtées pendant et après les pillages, les incendies et les destructions de magasins appartenant pour la plupart à des immigrés coréen, et les Noirs traitent les Coréens comme des proxys du « pouvoir blanc »⁸. Elles attirent aussi des pillards opportunistes comme à Londres en 2011, qualifiées de « shopping riots », ou dans une moindre mesure en France en 2023.

Quelle est l'analyse politique de ces événements rares et spectaculaires, de ces éruptions qui bousculent l'ordre, aune à laquelle on peut dire qu'une autorité gouverne ? En 1967 aux Etats-Unis, une commission présidentielle dite « Kerner » est mise sur pied après les vagues d'émeutes qui traversent le pays. Le rapport pointe les responsabilités de la police dans les émeutes, critiquant ses méthodes à un degré sans précédent dans un rapport gouvernemental. Il recommande aux services de police d'éliminer les brutalités et les fautes

⁷ Bonnasse-Gahot, L., Berestycki, H., Depuiset, M.-A., Gordon, M. B., Roché, S., Rodriguez, N., & Nadal, J.-P. (2018). Epidemiological modelling of the 2005 French riots: A spreading wave and the role of contagion. *Scientific Reports*, 8(1), 107. <https://doi.org/10.1038/s41598-017-18093-4>

⁸ Park, K. (2019). *LA rising: Korean relations with Blacks and Latinos after civil unrest*. Lexington Books.

professionnelles. Une de ses conséquences sera la mise à l'agenda de la police communautaire (qu'on appelle chez nous « de proximité »). En 1981 au RU, le ministre de l'intérieur commande une enquête publique sur l'émeute, confié à une personnalité. Le rapport Lord Scarman met l'accent mis sur les préjugés et la discrimination, sur le partage des responsabilités entre la police et les communautés minoritaires, mais n'hésite pas à parler de « preuves indiscutables de l'utilisation disproportionnée et indiscriminée des pouvoirs d'interpellation et de fouille par la police à l'encontre des Noirs » (25 novembre 1981). Il recommande la création d'une institution locale pour échanger avec la population, inspiré par le témoignage de John Alderson, Chief Constable du Devon et Cornwall. L'enquête sur l'affaire Stephen Lawrence et le rapport rendu par Lord Macpherson en 1999 met les points sur les i et parle de « racisme institutionnel ». Comme nous allons le voir, la tonalité en France est tout autre.

Concernant les émeutes de 2023, la réaction du Président de la République au tir mortel a consisté à reconnaître les faits suite à la publication sur Twitter de la vidéo, puis réclamer le retour à l'ordre (« L'ordre, l'ordre, l'ordre»). Elle a été sur ce dernier point assez classique, ne tranchant pas avec celles d'autres chefs d'Etats ou de gouvernement. Ensuite, il a cherché à se protéger de tout blâme en assimilant les émeutiers à des délinquants, et en accusant les familles et les medias sociaux. Sa logique est d'éviter de rechercher les responsabilités des politiques policières, ce qui le conduit à ignorer à la fois l'inquiétante élévation des tirs policiers mortels lors des contrôles routiers notamment, mais aussi l'usage des armes à feu à létalité réduite en banlieue qui s'est banalisée comme le montre un rapport de la Cour des Comptes. L'initiative du directeur général de la police nationale (DGPN), qui ne serait se produire sans un accord en amont avec le ministre de l'Intérieur (dont la presse a attesté), est encore plus spectaculaire et inquiétante. Tandis que les émeutes battent leur plein, l'exécutif décide de lancer les unités anti-terroristes du RAID dans la mêlée, c'est « La police contre la rue » pour reprendre le titre d'un ouvrage⁹. Le résultat ne se fait pas attendre : on relève un mort et plusieurs mutilés, ce qui ne s'était pas produit en 2005. Quatre policiers sont mis en examen par des magistrats pour leurs comportements. C'est alors que dans un entretien au Parisien, le DGPN déclare qu'un « policier n'a pas sa place en prison, même s'il a pu commettre des fautes ou des erreurs graves dans le cadre de son travail ». Le préfet de police le soutien sur Twitter. Ainsi, les deux plus hauts fonctionnaires de la police française sortent de leur fonction et mettent en cause les règles de fonctionnement et les décisions de la justice concernant leurs agents, un fait sans précédent. Ce faisant, ils s'attaquent à l'un des fondements de l'actuel État de droit qui est l'égalité devant la justice. Le chef de l'État, garant des institutions et de l'indépendance de l'autorité judiciaire selon la Constitution, ne condamne pas leurs propos. Et le ministre de l'Intérieur exprime sa « confiance » à leur égard.

C'est grâce à l'initiative du Sénat qu'on pouvait espérer une analyse réelle des événement avec la commission des lois a créé, le 12 juillet 2023, une mission d'information transpartisane, dotée de prérogatives de commission d'enquête. Elle a rendu son rapport en avril 2024. S'agissant du document gouvernemental le plus élaboré, il mérite attention. Notons d'abord que, comme en 2005, aucune des deux chambres n'a lancé de commission d'enquête proprement dite, et le gouvernement n'a pas non plus confié à une personnalité

⁹ Sebastian Roché, François Rabaté, La police contre la rue, Grasset.

qualifiée indépendante le soin d'organiser une réflexion générale hors du cadre partisan. Le Sénat a rendu un rapport qui le mérite de rassembler diverses informations et analyses, de diagnostiquer une colère contre les institutions, mais aussi l'hétérogénéité des participants nommée absence de « position univoque s'agissant des motivations des émeutiers ». Pourtant, elle reste alignée sur la position présidentielle de refus d'interroger la politique policière et les pratiques des agents, et faisant la part belle à une lecture pénale des événements pêche donc par défaut de considération d'un certain nombre d'éléments déterminants concernant les émeutes et l'origine de cette colère. Si l'on se reporte à la synthèse qu'a proposé la commission et qui présente ce que le Sénat veut faire savoir et ce autour de quoi il a d'ailleurs effectivement communiqué, on constate que le rapport met surtout l'accent sur un supposé effet d'entraînement des émeutiers, sans le définir : ainsi « nombre d'entre eux se sont laissé entraîner dans cette entreprise de chaos par le biais, notamment, des réseaux sociaux ». Pourtant, aucune étude précise n'est citée (y compris dans le rapport complet), et pour cause, car il n'en existe pas. Le mécanisme qui consiste à rendre visible le fait que la police abuse de ses pouvoirs pourrait bien faire partie du processus d'indignation collective, qu'il s'agisse du caméscope du plombier californien ou la jeune femme qui a posté la vidéo de la mort de Nahel. Pour autant, doit-on se fixer comme horizon une moindre transparence de l'Etat et des fautes des policiers, revenant sur un des principaux facteurs permettant aux victimes de se faire entendre par les juridictions, à savoir la « visibilité » policière permise par les moyens technique ? S'il est probable que les media sociaux, un terme plus approprié, soient des accélérateurs de la diffusion du message, l'histoire nous apprend que qu'ils ne sont pas indispensables à son éruption et sa diffusion, et que les pointer ouvre le risque d'une limitation des libertés de s'exprimer prise sans contrôle du juge à la prochaine occasion de tension. Ce sera le cas d'ailleurs en Nouvelle Calédonie un an plus tard.

La minimisation des déterminants socio-économiques des émeutes, tant pour les participants que pour les espaces concernés est également notable. Ainsi, le rapport parle d'« une « marginalité sociale » à nuancer », et affirme que les émeutes « débordent » les « quartiers sensibles ». La commission concède toutefois (noter le « cependant ») que « La présence d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) reste cependant fortement corrélée à la survenue des émeutes en 2023, y compris dans les communes les moins peuplées : 74 % des communes dans lesquelles des violences ont été commises comportaient au moins un QPV »¹⁰. Or, il s'agit d'un élément essentiel : la concentration de la pauvreté et des difficultés économiques et sociales, mais aussi le moindre accès aux services scolaires ou médicaux, abondamment soulignés par le rapport de Jean-Louis Borloo en France, sont le terreau des comportements émeutiers, qu'il s'agisse de Saint-Denis, de Brixton à Londres, ou de South-Central à Los Angeles. L'expérience de la relégation, d'être considéré comme un citoyen de seconde classe a, partout, un effet d'érosion de l'appartenance à la collectivité politique.

On sera surtout frappé par un élément essentiel, le fait que Nahel Merzouk soit tué par la police alors qu'il ne présente pas de menace est purement et simplement éludé. Le rapport se rapporte à un « contrôle routier ayant entraîné la mort ». Ainsi, en effaçant le mot même de policier, la commission rate l'essentiel : les liens étroits qui unissent pratiques policières

¹⁰ M. Oberti, M. Guillaume Le Gall, Analyse comparée et socio-territoriale des émeutes de 2023 en France, octobre 2023.

violentes et émeutes. Poursuivant sur la ligne présidentielle, le travail du Sénat néglige la force de l'identité collective que se forgent groupes sociaux victimes en raison des mauvaises pratiques policières ordinaires. Les rapporteurs préfèrent voir dans les émeutes un « mouvement qui n'avait, en définitive, que peu à voir avec cet évènement tragique et qui ne portait pas de revendications identifiées ». S'il est en effet clair qu'un mouvement qui dure une semaine et mobilise les segments les plus défavorisés de la population ne produise pas de cahier de doléances bien articulé (il suffit de se référer au temps qu'il a fallu au Sénat pour faire une analyse pour le comprendre), affirmer que les émeutes n'ont rien à voir avec le fait qu'un policier tue au nom de la loi un adolescent désarmé est simplement un contre-sens au vu des travaux de sciences humaines existants. De plus le caractère systémique des problèmes de violence et discrimination policière contre les minorités ethniques est, partant, également écarté. Et cela alors même que le policier tireur est passé par la fameuse compagnie de sécurisation et d'intervention de Seine-Saint-Denis (CSI 93) et la Brav-M, deux unités connues pour leurs pratiques agressives et parfois illégales, ce qui aurait dû attirer l'attention sur les itinéraires de certains agents, et le manque de contrôle de l'administration à leur endroit. De manière emblématique, le mot ethnicité ou celui de race (ou leur dérivés, racisme, ethnique etc...) n'apparaît pas du tout dans la synthèse. Il en allait de même dans le rapport de la mission d'information du Sénat rendu en 2006 suite aux émeutes de 2005 : les comportements policiers, les mots racisme, discrimination ou violence policière y étaient absents, et on se contente de formuler l'idée d'un « rapprochement police population ».

Ainsi, l'analyse politique des émeutes, non seulement a en a ôté la dimension policière, mais aussi ethnique, puis a minimisé la force de la concentration des désavantages. Le président de la République a fixé ce cap interprétatif. Et, le rapport du Sénat a lui aussi supprimé du périmètre de l'analyse les deux éléments qui sont les plus à même de qualifier ce type d'évènement, en France et dans les quelques autres pays qui sont concernés : usage mortel des armes et discrimination envers les minorités. L'histoire politiquement cachée des soulèvements émeutiers n'est autre celle de la discrimination et de la force excessive utilisée par la police au nom de la République mais à l'encontre de l'égalité des droits. Les analyses produites par le système politique n'ont pas reconnu l'évidence. Cet aveuglement volontaire est, par sa constance, une singularité française, comme nous l'avons montré. Car si d'autres gouvernements sont tentés par l'esquive du blâme, rares sont les régimes qui ont fait durablement preuve d'une telle myopie. De plus, aucune force de police de l'UE n'a, jusqu'à présent, manifesté l'arrogance qu'on a pu constater au cours des émeutes de 2023 : les responsables s'en sont pris au système judiciaire et des règles de l'Etat de droit - avec la bénédiction de l'exécutif – et ce alors même que l'usage des armes par des policiers est à l'origine de deux morts en quelques jours, Nahel Mezrouk et Mohamed Bendriss. De sorte que le problème policier en France reste entier, et sort même renforcé dans sa gravité par une lecture politique des dernières émeutes ouvrant la porte à un renforcement de l'orientation vers une police d'attaque lors de troubles.